Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7 ième étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet
Tracteur bidirectionnel

Solicitation No. - N° de l'invitation	**Date**
K2C58-148675/A	2014-11-18

Client Reference No. - N° de référence du client
K2C58-14-8675

GETS Reference No. - N° de référence de SEAG
PW-$MTA-295-12995

File No. - N° de dossier	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
MTA-4-37099 (295)	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
at - à 02:00 PM
on - le 2014-12-29

Time Zone
Fuseau horaire
Heure Normale du l'Est
HNE

F.O.B. - F.A.B.
Plant-Usine: ☐ **Destination:** ☐ **Other-Autre:** ☐

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:	**Buyer Id - Id de l'acheteur**
Lahens, Fabiola	mta295

Telephone No. - N° de téléphone	**FAX No. - N° de FAX**
(514) 496-5773 ( )	(514) 496-3822

Destination - of Goods, Services, and Construction:
Destination - des biens, services et construction:
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
570 CH.DU CAP TOURMENTE
ST JOACHIM MONMOREN
Québec
G0A3X0
Canada

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**
.	

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature **Date**

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7 ième étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Canada

LA DEMANDE DE PROPOSITION (DDP) EST INCLUSE DANS LE DOCUMENT SUIVANT

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2

1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 2
1.2 BESOIN 2
1.3 COMPTE RENDU 2

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES 3

2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES 3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS 3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE 4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION 4

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS 5

3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS 5

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION 6

4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION 6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION 6

PARTIE 5 – ATTESTATIONS 7

5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT 7

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT 8

6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 8
6.2 BESOIN 8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES 8
6.4 DURÉE DU CONTRAT 8
6.5 RESPONSABLES 10
6.6 PAIEMENT 11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION 12
6.8 ATTESTATIONS 12
6.9 LOIS APPLICABLES 12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS 12

ANNEXE «A» 11

ÉNONCÉ DES TRAVAUX *OU* BESOIN 11

ANNEXE «B » 16

BASE DE PAIEMENT 16

ANNEXE « C » 18

GRILLE DE CONFIRMITÉ **18**

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le besoin ne requiert pas des exigences en matière de sécurité.

1.2 Besoin

La réserve nationale de faune du Cap-Tourmente (RNFCT) couvre une superficie de 2400 hectares. La réserve est munie d'un réseau routier de 12,3 km et accueille 35 000 visiteurs annuellement. En toutes saisons, beaucoup d'opérations mécaniques, telles que le déneigement et le fauchage, s'effectuent par deux employés d'Environnement Canada durant les heures d'ouverture au public. Le tracteur de ferme convoité devra répondre à plusieurs exigences opérationnelles correspondant à plusieurs champs d'activités tout en étant rapide et performant. Pour se faire, une revue des différents tracteurs de ferme disponibles sur le marché a été effectuée afin de dresser un portrait juste des différentes composantes essentielles que le tracteur devra posséder pour réaliser l'ensemble des opérations à réaliser à la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente.

La présente description d'achat porte sur les exigences relatives à l'acquisition d'un tracteur agricole bidirectionnel diesel sur pneus, avec roues doubles supplémentaires en avant et à l'arrière du tracteur

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 **(2014-09-25)** Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les paragraphes 04 et 05 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées (2003) incorporées ci-haut par renvoi, sont supprimées en entier et remplacées par ce qui suit :

4. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Ces soumissionnaires doivent diligemment informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'achat ainsi que pendant la période du contrat.

5. Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire – PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne ou toutes les personnes mentionnées ci-dessus, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement et les renseignements connexes dans le délai prévu, ou à défaut de coopérer dans le cadre du processus de vérification, la soumission sera déclarée non recevable. »

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **sept (7)** jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au **Québec** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (2 copies papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

- Fournir la littérature technique reliée aux produits et services avec votre soumission.
- Toutes les exigences dans les travaux à exécuter telles que décrites à l'Annexe A, B, C & D.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise Canadiens.

Les soumissions doivent comprendre tous les frais de main-d'œuvre, de matériaux, d'équipement ainsi que tous les autres frais pertinents à l'entreprise ou suivant ce qui est prévu au contrat.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne paiera que les dépenses réellement effectuées. Tous les frais encourus pour satisfaire les exigences du présent mandat et n'étant pas spécifiquement couverts par un item de la proposition doivent être répartis proportionnellement sur chacun des items de la proposition

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Le prix évalué le plus bas sera égal à : **Total : (A+B+C+D)**

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Un tracteur agricole bidirectionnel diesel sur pneus, avec roues doubles supplémentaires en avant et à l'arrière du tracteur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractuelle est:

Fabiola Lahens
Agente d'approvisionnements | Procurement Officer
Direction générale des approvisionnements | Acquisitions Branch
Bureau régional du Québec | Quebec Regional Office
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | Public Works and Government Services Canada
800 rue de la Gauchetière Ouest, Suite 7300, Montréal (Québec) Canada, H5A 1L6
T: 514.496.5773 | F: 514.496.3822 |
Courriel: fabiola.lahens@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (sera complété à l'octroi)

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements, vous pouvez communiquer avec:

Ministère: _____
Nom: _____

No. de téléphone: _____
Courriel: _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :
Renseignements généraux et suivi de livraison

Nom : _____
No de téléphone _____
Organisation : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de _____$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

C200C	(2007-11-30)	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
H1000C	(2008-05-12)	Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a) les articles de la convention;
b) **2010A (2014-09-25),** Conditions générales - biens (complexité moyenne);
c) Annexe A, Besoin;
d) Annexe B, Base de paiement;
e) Annexe C, Grille d'évaluation
f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ ( ) « clarifiée le _____ » ou « modifiée le

ANNEXE A

Spécifications et composantes techniques exigées.

Achat d'un tracteur de ferme bidirectionnel avec accessoires

Contexte

La réserve nationale de faune du Cap-Tourmente (RNFCT) couvre une superficie de 2400 hectares. La réserve est munie d'un réseau routier de 12,3 km et accueille 35 000 visiteurs annuellement. En toutes saisons, beaucoup d'opérations mécaniques, telles que le déneigement et le fauchage, s'effectuent par deux employés d'Environnement Canada durant les heures d'ouverture au public. Le tracteur de ferme convoité devra répondre à plusieurs exigences opérationnelles correspondant à plusieurs champs d'activités tout en étant rapide et performant. Pour se faire, une revue des différents tracteurs de ferme disponibles sur le marché a été effectuée afin de dresser un portrait juste des différentes composantes essentielles que le tracteur devra posséder pour réaliser l'ensemble des opérations à réaliser à la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente.

1.0 Portée : La présente description d'achat porte sur les exigences relatives à l'acquisition d'un tracteur agricole bidirectionnel diesel sur pneus, avec roues doubles supplémentaires en avant et à l'arrière du tracteur

2.0 EXIGENCES

2.1 Modèle type

a) Le véhicule ***doit*** être le modèle le plus récent d'un constructeur qui a fait ses preuves en fabricant et en vendant ce type et cette catégorie de véhicules depuis au moins un an.

b) Les certificats techniques des fabricants d'origine des systèmes et ensembles d'équipement
principaux du véhicule ***doivent*** être fournis, sur demande

c) Le véhicule ***doit*** être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles applicables en matière de fabrication, de sécurité, de niveaux de bruit et de niveaux de pollution en vigueur au Canada au moment de sa fabrication.

d) Le véhicule ***doit*** fonctionner conforme aux capacités nominales et à toute spécification de rendement du fabricant de l'équipement d'origine.

e) Le tracteur décrit dans la présente annexe doit être conçu et assemblé en une seule unité à l'usine

3.0 Conditions d'exploitation

3.1 Conditions météorologiques – Le véhicule et l'équipement ***doivent*** fonctionner dans les conditions météorologiques extrêmes propres au Canada, à des températures qui varient de -40 à 37 °C (-40 à 99 °F);

3.2 Terrain – Le tracteur agricole ***doit*** pouvoir être utilisé sur tous les types de routes et avoir les équipements nécessaires pour respecter le code de sécurité routière du Québec. Il ***doit*** pouvoir être utilisé hors route, notamment sur des chantiers de construction, en plein champ, sur des chemins de terre battue, sur la neige et la glace, de même que dans la boue et le sable, et ce, toute l'année.

3.3 Normes de sécurité

3.3.1 Niveau de bruit – Le niveau de bruit du véhicule et de l'équipement ***doit*** respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail, tant au poste de l'opérateur qu'à l'extérieur du véhicule.

3.4 Rendement

3.4.1 Rendement du véhicule

a) Le tracteur ***doit*** être de type bidirectionnel. Le tracteur ***doit*** pouvoir fonctionner tant avec le moteur en direction de marche avant qu'avec la cabine en direction de marche arrière; **pour l'ergonomie de l'opérateur une console pivotante doit permettre à l'opérateur d'être bien assis face aux opérations de déneigement en tout temps à l'arrière du tracteur ou bien en mode avant pour des opérations de fauchage dans les champs agricoles.**

b) Le tracteur ***doit*** être doté à l'arrière, d'une prise de force dont la puissance devra être d'au moins 100 Hp minimum. Prise de force localisée à l'arrière du tracteur 540 / 1000 tours par minute TPM (RPM). Engagement électro-hydraulique, avec shafts 1 pouce 3/8.

3.4.2 Condition de livraison du véhicule – Le véhicule ***doit*** être livré à destination dans un état entièrement opérationnel. Le tracteur doit être livré à la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, 570 chemin du Cap-Tourmente, Saint-Joachim, (Québec), G0A 3X0

3.5 Équipement

3.5.1 Équipement propre aux applications prévues – L'équipement et les caractéristiques qui suivent ***doivent*** être fournis :

a) **Attelages trois-points** – Un attelage trois-points conforme aux normes de l'industrie ***doit*** être fourni et monté à l'arrière du tracteur d'une capacité de levage de 2900 Kg minimum; Barre d'attache standard avec 3 positions d'ajustement.

b) **Pneus supplémentaires**– Le tracteur doit être muni de 4 roues supplémentaires de type Versatork (**80R28**) ou équivalent, gravures hors route, rimes et attaches pour être assemblés et former des roues doubles sur chaque bout d'essieux. Avec ce type de pneus, la largeur hors tout ne devra pas excéder 3302 mm (130 pouces) maximum. Les roues supplémentaires doivent

s'harmoniser avec les roues de 28 pouces pour être similaires **exactement de même hauteur** aux pneus originaux, Versatok ou équivalent

3.6 **Poste de conduite** – Le poste de conduite ***doit*** comprendre :

a) **Cabine de sécurité** – une cabine fermée à cadre de protection, lequel ***doit*** être homologué,

avec 2 portes vitrées, pleine grandeur avec console pivotante pour travailler fasse lors des déplacements en mode de traction arrière. (210 degrés de rotation pour être face en mode arrière).

b) **Siège** – un siège à suspension à l'air rembourré, lequel ***doit*** être le siège de série du constructeur à plusieurs positions multiples d'ajustement et être doté d'une ceinture de sécurité. Le siège de l'opérateur ***doit*** pivoter vers l'arrière pour permettre l'utilisation des commandes bidirectionnelles;

c) **Rétroviseurs** – des rétroviseurs, lesquels ***doivent*** être les rétroviseurs de série du constructeur;

d) **Poste autoradio** – un poste autoradio AM/FM, lequel ***doit*** s'éteindre automatiquement lorsque le véhicule n'est pas en service.

e) **Régulation des conditions ambiantes** – un système de chauffage et de climatisation, lequel ***doit*** être celui de série du constructeur.

3.7 **Châssis** – Le châssis du véhicule ***doit*** être celui de série du constructeur pour un véhicule de ce type et de cette taille. **Dimension du tracteur de ferme :** La hauteur de la cabine ne doit pas dépasser 2947 mm (116 pouces) de hauteur maximum du sol. La longueur hors tout du tracteur doit être maximum 5440mm (214 pouces) mm. La largeur hors tout ne doit pas dépasser 3302 mm (130 pouces) de largeur.

3.8 **Moteur** – Le moteur ***doit*** être un moteur diesel de 6 cylindres, d'une puissance minimale de 140 forces et de 160 forces (hp) maximum. Il doit être approuvé pour usage avec biodiesel.

3.8.1 Réservoir(s) à carburant – Le ou les réservoirs à carburant ***doivent*** être ceux de série du constructeur. Le ou les réservoirs à carburant ***doivent*** être au moins à moitié pleins lors de la livraison du véhicule. Les spécifications suivantes doivent être respectés : Capacité du réservoir (diesel) 200 litres minimum.

3.8.2 Dispositifs d'aide au démarrage par temps froid – Le moteur ***doit*** être doté de dispositifs d'aide au démarrage par temps froid (fonctionnant avec des huiles et des carburants d'hiver) pour lui permettre de démarrer à des températures atteignant -40 °C.

a) Le véhicule ***doit*** comprendre un ou des chauffe-moteurs de 110 V ayant la capacité recommandée par le constructeur du moteur .

b) Le véhicule ***doit*** être doté d'un dispositif d'aide au démarrage par temps froid.

3.9 **Transmission** – Le véhicule ***doit*** être doté d'une transmission à quatre roues motrices. La transmission ***doit*** être hydrostatique. Type hydrostatique à vitesse multiple avec contrôle mécanique de l'opérateur avec au moins 8 vitesses variables : Vitesse basse de 0 à 10 Km/h, Vitesse haute de 0 à 30 Km/h.

3.10 Système de freinage – Le système de freinage ***doit*** être celui de série du constructeur.

3.11 Direction – Le système de direction ***doit*** être celui de série du constructeur.

3.12 Roues, jantes et pneus – Les roues, les pneus et les jantes ***doivent*** être. **équipés pour s'harmoniser à des pneus de 28 pouces de diamètres maximums (80R28).**

3.13 Commandes – Les commandes ***doivent*** être celles de série du constructeur et comprendre un dispositif de sécurité qui ne permet le démarrage du moteur que lorsque la boîte de vitesses est au point mort, ainsi qu'une commande des gaz disposée de manière à en faciliter l'utilisation. Les commandes ***doivent*** permettre au véhicule de fonctionner tant avec le moteur en direction de marche qu'avec la cabine en direction de marche.

3.14 Instruments – Les instruments ***doivent*** être ceux de série du constructeur et comprendre **:** (heure de service, indicateur niveau diesel, indicateur vitesse PTO, indicateur de vitesse déplacement, voltmètre, indicateur température liquide de refroidissement, alarme température huile hydraulique, alarme pression huile à moteur

3.15 Circuits électriques – Le véhicule ***doit*** être doté des circuits électriques de série du constructeur, lesquels ***doivent*** comprendre :

a) **Avertisseur sonore** – un avertisseur actionné par le conducteur et installé à un endroit facilement accessible.

3.16 Éclairage – Le véhicule ***doit*** être doté des feux de série du constructeur, préférablement à diodes électroluminescentes (DEL). Le système d'éclairage du véhicule ***doit*** comprendre :

a) **Feux jaunes à éclats** – un ou plusieurs feux jaunes omnidirectionnels à éclats, lesquels ***doivent*** fonctionner en continu ou être commandés par un interrupteur fixé sur le tableau de bord du véhicule. Le ou les feux à éclats ***doivent*** rendre le véhicule le plus visible possible. Le ou les feux à éclats ***doivent*** être à DEL;

b) **Projecteurs de travail** – des projecteurs de travail additionnels orientés vers l'avant et vers l'arrière, lesquels ***doivent*** être fournis pour parer aux conditions de travail où l'éclairage ambiant est nul ou faible. Les projecteurs de travail ***doivent*** être à DEL.

3.17 Circuits hydrauliques – Les circuits hydrauliques ***doivent*** être ceux de série du fabricant et comprendre tous les composants requis pour faire fonctionner l'équipement hydraulique spécifié. Il **doit** avoir 3 sorties d'huile hydraulique avec 6 branchements minimum pour le fonctionnement d'équipement à l'arrière du tracteur (souffleur, faucheuse). Puissance de la pompe à 2200 tours/minutes de 100 litres par minute minimum (LPM).

3.18 Lubrifiants et liquides hydrauliques – Le véhicule ***doit*** être ravitaillé en lubrifiants et liquides hydrauliques de série du constructeur.

3.19 ~~Peinture~~ – Le véhicule ***doit*** être peint aux couleurs commerciales de série du constructeur. Le revêtement primaire ***doit*** être très durable et résistant à la corrosion.

3.20 Identification – L'information suivante ***doit*** être inscrite de façon permanente dans un endroit bien visible et protégé :

a) Le nom du fabricant, le modèle et le numéro de série du véhicule.

4.0 Soutien logistique intégré – L'entrepreneur est tenu de s'assurer qu'il sera possible d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour réparer et entretenir adéquatement les véhicules pendant 10 ans.

4.1 Documentation et éléments de soutien – L'entrepreneur ***doit*** fournir la documentation et les éléments de soutien qui suivent.

4.1.1 Éléments fournis avec le véhicule – L'entrepreneur ***doit*** fournir les éléments suivants avec chaque véhicule :

a) **Manuels du véhicule** – Les manuels nécessaires pour utiliser, entretenir et réparer le véhicule et tous ses accessoires en toute sécurité. Des ensembles complets de manuels ***doivent*** être fournis sur CD-ROM ou DVD- ROM (sans mot de passe, ni exigence d'installation, ni besoin d'une connexion Internet). Trois manuels de l'utilisateur en format papier ***doit*** toujours être fourni avec le véhicule. Les manuels du véhicule ***doivent*** comprendre :

   i. **Manuel de l'opérateur** – un manuel de l'opérateur bilingue ou deux manuels (l'un en français et l'autre en anglais)

   ii. **Manuel des pièces** – un manuel des pièces en anglais (une traduction française est également souhaitable);

   iii. **Manuel d'entretien et de réparation en atelier** – un manuel d'entretien et de réparation en atelier en anglais (une traduction française est également souhaitable).

b) **Lettre de garantie** – Un exemplaire papier de la lettre de garantie en français. Le fournisseursde garanti désigné ***doit*** honorer la garantie;

c) **Trousse de pièces de départ** – Une trousse de pièces de départ ***doit*** accompagner le véhicule. Cette trousse ***doit*** comprendre tous les articles énumérés dans la « Liste des pièces de la trousse de départ » du fabricant de l'équipement d'origine;

d) **Clés** – Deux (2) trousseaux de clés complets comprenant clé de contact et clés de tous les verrous du véhicule ***doivent*** être fournis;

e) **Fiches signalétiques** – Un exemplaire papier des fiches signalétiques ***doit*** être fourni avec chaque véhicule.

c) **Lettre de garantie (exemplaire du responsable technique)** – À la livraison, l'entrepreneur ***doit*** envoyer au responsable technique un exemplaire électronique de la lettre de garantie pour le véhicule expédié. La garantie du manufacturier **doit être** de 2 ans 2000 heures minimum.

d) **Photographies** – Deux (2) photographies numériques, soit une vue des trois quarts avant gauches et une vue des trois quarts arrière droit, de chaque marque, modèle et configuration du véhicule ***doivent*** être fournies. Il est préférable que les images présentent un arrière-plan non encombré. Les images ***doivent*** avoir une résolution d'au moins quatre (4) mégapixels;

e) **Liste des pièces de la trousse de départ** – Une liste des pièces nécessaires à la maintenance préventive d'un véhicule pendant un an ***doit*** être fournie conformément au manuel d'entretien. Un remplacement intégral des filtres et éléments filtrants ***doit*** être inclus dans la liste.

f) **Fiches signalétiques** – L'entrepreneur ***doit*** fournir au responsable technique une liste de toutes les matières dangereuses utilisées dans la fabrication du produit fourni. Si aucune matière dangereuse n'a été utilisée, cela ***doit*** également être indiqué. L'entrepreneur ***doit*** fournir la fiche signalétique de chaque matière dangereuse présente sur le véhicule;

4.2 **Formation** – L'entrepreneur ***doit*** dispenser la formation suivante :

a) **Familiarisation** – Un cours de familiarisation d'au moins une journée (8 heures), donné à un groupe d'un maximum de huit (8) personnes à la destination du véhicule, au plus tard un mois après la livraison du véhicule. Le cours ***doit*** comprendre des instructions détaillées sur l'utilisation et l'entretien courant du véhicule et de l'équipement, et ***doit*** être divisé en deux blocs de quatre (4) heures consacrées à la familiarisation des opérateurs et du personnel responsable de l'entretien. Le lieu de formation sera directement à la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, le cours de familiarisation ***doit*** être donné en français. La date du cours ***doit*** être établie de concert avec le responsable technique. Un certificat de familiarisation de l'opération et de l'entretien du tracteur doit être délivré par le fournisseur à chacun des employés formés.

ANNEXE B

BASE DE PAIMENT

a) Avant de soumettre vos prix, veuillez vous référer à toutes les conditions de la demande de proposition

b) Veuillez indiquer la marque et le modèle du tracteur offert :

- Marque offerte : _____
- Modèle offert : _____

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix de lot ferme en $
A	Tracteur bidirectionnel et ses composantes (4 roues supplémentaires de type Versatork (80R28) ou équivalent, gravures hors route, rimes et attaches pour être assemblés en formé des roues doubles sur chaque bout d'essieux	1	lot	$_____
B	Documents : En format papier, en français, en 3 copies	1	lot	$_____
C	Frais de livraison : Les biens livrés à la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, 570 chemin du Cap Tourmente, Saint-Joachim (Québec)	1	lot	$_____
D	Frais de formation Pour une durée de 8 heures sur le site à Saint-Joachim (Québec) Frais de main-d'œuvre, outillage, de voyage et de subsistance inclus (temps de déplacement et de formation	1	lot	$_____
Total = (A+B+C+D)				$_____

ANNEXE C

GRILLE DE CONFIRMITÉ

Voici un outil (grille de conformité) afin d'aider les soumissionnaires à démontrer leur conformité technique avec les caractéristiques obligatoires de l'annexe A. Vous devez fournir les documents techniques / descriptifs de l'équipement du produit offert afin de faciliter l'évaluation technique. Le défaut de se conformer à cette obligation entrainera l'irrecevabilité de la proposition. Les modifications apportées au produit original doivent être identifiées et justifiées par rapport à la brochure du fabricant.
Pour être acceptées, les propositions doivent rencontrer les caractéristiques obligatoires énumérées à l'annexe A.
Les soumissions ne rencontrant pas **TOUS** les critères obligatoires seront rejetées

Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagne la soumission du soumissionnaire. Le Canada **n'évaluera pas** l'information tels les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Numéro	Article en lien avec le devis	Spécifications et composantes techniques exigées	Endroit dans la proposition où sont démontrés les critères obligatoires et spécifiques et techniques
1	2.1 Model type	Le tracteur décrit dans la présente annexe doit être conçu et assemblé en une seule unité à l'usine	
2	3.4.1 rendement du véhicule a)	Le tracteur doit être de type bidirectionnel. Le tracteur doit pouvoir fonctionner tant avec le moteur en direction de marche avant qu'avec la cabine en direction de marche arrière; Pour l'ergonomie de l'opérateur une console pivotante doit permettre à l'opérateur d'être bien assis face aux opérations de déneigement en tout temps à l'arrière du tracteur ou bien en mode avant pour des opérations de fauchage dans les champs agricoles.	
3	3.4.1 rendement du véhicule b)	Le tracteur doit être doté à l'arrière, d'une prise de force dont la puissance devra être d'au moins 100 Hp minimum. Prise de force localisée à l'arrière du tracteur 540 / 1000	

		tours par minute TPM (RPM). Engagement électro-hydraulique, avec shafts 1 pouce 3/8.	
4	3.5.1 Équipement propre aux applications prévues a)	Attelages trois-points – Un attelage trois-points conforme aux normes de l'industrie doit être fourni et monté à l'arrière du tracteur d'une capacité de levage de 2900 Kg minimum; Barre d'attache standard avec 3 positions d'ajustement	
5	3.5.1 Équipement propre aux applications prévues b)	Pneus supplémentaires– Le tracteur doit être muni de 4 roues supplémentaires de type Versatork (80R28) ou équivalent, gravures hors route, rimes et attaches pour être assemblés et former des roues doubles sur chaque bout d'essieux. Avec ce type de pneus, la largeur hors tout ne devra pas excéder 3302 mm (130 pouces) maximum. Les roues supplémentaires doivent s'harmoniser avec les roues de 28 pouces pour être similaires exactement de même hauteur aux pneus originaux, Versatok ou équivalent	
6	3.6 Poste de conduite a)	Cabine de sécurité – une cabine fermée à cadre de protection, lequel doit être homologué, Avec 2 portes vitrées, pleine grandeur avec console pivotante pour travailler fasse lors des déplacements en mode de traction arrière. (210 degrés de rotation pour être face en mode arrière).	
7	3.7 Chassis	Le châssis du véhicule doit être celui de série du constructeur pour un véhicule de ce type et de cette taille. Dimension du tracteur de ferme : La hauteur de la cabine ne doit pas dépasser 2947 mm (116 pouces) de hauteur maximum du sol. La longueur hors tout du tracteur doit être maximum 5440mm (214 pouces) mm. La largeur hors tout ne doit pas dépasser 3302 mm (130 pouces) de largeur.	
8	3.8 Moteur	Le moteur doit être un moteur diesel de 6 cylindres, d'une puissance minimale de 140 forces et de 160 forces (hp) maximum. Il doit	

		être approuvé pour usage avec biodiesel.	
9	3.9 Transmission	Le véhicule doit être doté d'une transmission à quatre roues motrices. La transmission doit être hydrostatique. Type hydrostatique à vitesse multiple avec contrôle mécanique de l'opérateur avec au moins 8 vitesses variables : Vitesse basse de 0 à 10 Km/h, Vitesse haute de 0 à 30 Km/h.	
10	3.14 Instruments	Les instruments doivent être ceux de série du constructeur et comprendre : (heure de service, indicateur niveau diesel, indicateur vitesse PTO, indicateur de vitesse déplacement, voltmètre, indicateur température liquide de refroidissement, alarme température huile hydraulique, alarme pression huile à moteur	
11	4.1.1 Documents (Éléments fournis avec le véhicule)	Les documents suivants doivent être fournis en français, en format papier (en trois copies) au moment de la livraison de la marchandise. Manuel de l'utilisateur comprenant toutes les procédures d'opération, de santé et de sécurité applicables Manuel de service et d'entretien du tracteur	
12	3.4.2 Condition de livraison du véhicule	Le véhicule doit être livré à destination dans un état entièrement opérationnel. Le tracteur doit être livré à la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, 570 chemin du Cap-Tourmente, Saint-Joachim, (Québec) G0A 3X0	
13	4.2 Formation a)	Familiarisation – Un cours de familiarisation d'au moins une journée (8 heures), donné à un groupe d'un maximum de huit (8) personnes à la destination du véhicule, au plus tard un mois après la livraison du véhicule. Le cours doit comprendre des instructions détaillées sur l'utilisation et l'entretien courant du véhicule et de l'équipement, et doit être divisé en deux blocs de quatre (4) heures consacrées à la familiarisation des opérateurs et du	

		personnel responsable de l'entretien. Le lieu de formation sera directement à la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, le cours de familiarisation doit être donné en français. La date du cours doit être établie de concert avec le responsable technique. Un certificat de familiarisation de l'opération et de l'entretien du tracteur doit être délivré par le fournisseur à chacun des employés formés	

LISTE DES ADMINISTRATEURS